



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fédération de la Biologie Médicale

Paris, jeudi 9 avril

Dépistage du cadmium : une avancée majeure pour la prévention en santé environnementale

La Fédération de la Biologie Médicale salue l'accord conclu entre l'Assurance maladie et les syndicats de biologistes médicaux fixant le tarif du dépistage de l'exposition au cadmium en laboratoire de ville.

Cet accord marque une étape décisive vers la généralisation du remboursement de ce test dans les prochains mois. Le dosage sanguin et urinaire du cadmium pourra être facturé 27,50 euros chacun, avec une prise en charge à 60 % par l'Assurance maladie et à 40 % par les complémentaires santé. Déjà accessible à l'hôpital, ce dépistage sera désormais également pris en charge en ville dans des conditions équitables pour les patients.

Cette évolution répond à une attente forte des professionnels de santé et s'inscrit dans la continuité des recommandations formulées de longue date par la Haute Autorité de santé. Elle concrétise également les engagements pris en 2025 en faveur d'un meilleur accès à ce dépistage pour les populations à risque.

Dans un contexte où l'imprégnation au cadmium de la population française est reconnue comme préoccupante, cette avancée constitue un levier essentiel pour renforcer la prévention, améliorer le diagnostic précoce et mieux protéger la santé des Français face aux risques environnementaux. Le cadmium, métal lourd classé cancérigène, est présent dans de nombreux aliments du quotidien et s'accumule durablement dans l'organisme, avec des conséquences sanitaires documentées.

La biologie médicale au cœur du dispositif

Le dépistage du cadmium repose sur des analyses biologiques permettant d'évaluer le niveau d'imprégnation de l'organisme. Ces données constituent un outil essentiel pour les médecins, tant pour le suivi individuel que pour la compréhension globale des expositions.

Dans le cas du cadmium, les dosages permettent avant tout d'établir un état des lieux. Ils offrent des indicateurs utiles pour alimenter les travaux de santé publique, orienter les politiques de prévention et mieux cibler les populations à risque.

La Fédération de la Biologie Médicale rappelle que ce dépistage s'inscrit dans une logique d'analyses ciblées, permettant d'identifier plus précisément les personnes exposées et d'adapter la prise en charge en fonction des risques. Ce dépistage repose sur des techniques analytiques de haute précision, nécessitant des équipements spécifiques, des investissements importants et des compétences spécialisées. Elle souligne ainsi l'importance de garantir, dans la durée, un modèle économique adapté, permettant d'assurer la qualité, la fiabilité et l'accessibilité de ces analyses sur l'ensemble du territoire.

« Les biologistes médicaux sont pleinement mobilisés pour répondre à cet enjeu de santé publique majeur. Au-delà du diagnostic, la biologie médicale joue un rôle clé dans la prévention et la surveillance des risques sanitaires. Il est donc essentiel que les conditions de mise en œuvre de ce dépistage garantissent sa qualité et sa pérennité », déclare le Dr François Blanchecotte, président de la FBM.

Contact presse :

Jeanne Delatouche

fbm@havas.com

07 83 37 86 36